



EuroMed Rights
EuroMed Droits
الأورو-متوسطية للحقوق

FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG



SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN TUNISIE

UPR Info pré-sessions





1.
Situation des droits et libertés:
contexte des menaces pour la démocratie et les DH



- En 2017 la Tunisie a accepté des recommandations relatives à l'amélioration des cadres juridiques, institutionnels et opérationnels liées aux mesures exceptionnelles Il s'agit des recommandations n°125.52 et 125.92 (EPU, A/HRC/36/5, mai 2017).
- La pandémie du COVID-19 a largement affecté la situation socio-économique du pays.
- Des crises politiques et institutionnelles dont la proclamation de l'état d'exception depuis le 25 juillet 2021.
- Toutes les institutions démocratiques ont été dissoutes et la constitution suspendue et remplacée par une constitution élaborée par le Présidents sans consultation, ni concertation, ni participation....
- La législation est adoptée par décrets-lois présidentiels non susceptibles de recours en inconstitutionnalité.
- Le référendum organisé le 25 juillet caractérisé par une faible participation.
- La nouvelle constitution consacre un régime « Présidentialiste »;
- Toutes les institutions affaiblies au profit du Président;
- Les libertés menacées par l'introduction des objectifs de l'Islam, la référence à la Umma... et la suppression de la mention du caractère civil de l'Etat.



RECOMMANDATIONS : SITUATION DES DROITS ET LIBERTÉS

Engager un débat national inclusif faisant participer toutes les mouvances politiques, les OSC, les syndicats;

Suspension de l'état d'exception;

Mettre en place des instances démocratiques et indépendantes.

A photograph of a coastal town, likely in Tunisia, viewed from across the water. The town features a prominent minaret and several buildings with red-tiled roofs. The water is calm, and the sky is clear. The text is overlaid on the center of the image.

2. Situation en Tunisie – Droits civils et politiques



- La Tunisie s'est engagé en 2017 à améliorer la situation des droits civils et politiques.
- De 2017 à 2021: la Tunisie a connu des améliorations en matière de droits humains (DH).
- Toutefois, les menaces qui pèsent sur les DCP se sont multipliées et les violations de ces droits se sont amplifiés à partir de 2020 et notamment après le 25 juillet 2021.



Recul du droit d'organisation et de manifestation pacifique

Les manifestations de janvier-février 2021 ont été violemment réprimées par les forces de l'ordre:

- Un peu plus de 2000 personnes arrêtées dont 126 enfants;
- Des actes de torture et de mauvais traitements entraînant la mort de personnes (A.Z et H.R),
- Depuis le 25 juillet 2021 toutes les manifestations qui s'opposent au Président ont été interdites ou violemment réprimées: 14 janvier et 22 juillet 2022,
- Menaces permanentes à l'égard des associations: le projet de texte pour modifier le décret-loi 88 de 2011: très liberticide



RECOMMANDATIONS

Maintenir le Décret loi 88 de 2011 sur les associations;

Remplacer urgemment le décret de 1978 relatif à l'état d'urgence par une loi;

Garantir la liberté de manifestation et d'expression;

Mettre fin à l'impunité: traduisant les agents fautifs devant les tribunaux et garantir le droit de défense aux victimes.

3. Droits des groupes minorés et discriminés



3.1. Droits des femmes

- En 2017, La Tunisie a accepté des recommandations contre toutes formes de discrimination et de violences faites aux femmes. Elle a adopté la loi 2017-58 relative à l'élimination de la violence faite à la femme (VFF),
- Toutefois, les discriminations persistent:
 - l'inégalité successorale, la qualité du chef de famille, la tutelle des enfants... un privilège du père!
 - Exposition des femmes dans le milieu rural à toutes les formes d'exploitation et d'insécurité physique et morale.



RECOMMANDATIONS

Lever la déclaration générale sur la CEDAW;

Ratifier la Convention 190 de l'OIT et la Convention d'Istanbul sur les VFF;

Renforcer e mise en œuvre de la loi pour la prise en charge des femmes victimes;

Modifier le code de la nationalité;

Réformer le code du statut personnel pour en abroger toutes les dispositions discriminatoires, y compris en matière successorale;

Assurer la parité pour toutes les élections et la représentativité des femmes dans toutes les instances de prise de décision;

Faciliter l'accès des femmes à la propriété agricole.



3.2. Droits des personnes LGBTQI+

- En 2017, l'Etat tunisien a accepté les recommandations concernant l'arrêt de la pratique du test anal dans ses procédures légales et la protection des personnes LGBTQIA+.

Toutefois,

- L'article 230 du code pénal qui punit de 3 ans de prison les relations homosexuelles, toujours en vigueur.
- la pratique du test anal persiste: entre 2017 et 2021, 206 arrestations contre des personnes LGBTQI+.
- La violence socio-économique contre la communauté LGBTQI+ est alarmante,
- Les violences policières à l'égard des personnes transgenre.
- Absence de cadre légal clair pour les personnes intersexe.



RECOMMANDATIONS

Abroger l'article 230 du code pénal;

Interdire immédiatement de l'utilisation du test anal;

Interdire l'utilisation des informations, communications et correspondances personnelles comme preuve pour incriminer les personnes LGBTQIA+;

Reconnaître le changement de sexe et le changement de l'identité de genre!

Merci de votre attention